

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice.....33
 présents28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Mise en œuvre de la réforme
 de gestion des listes
 électorales en 2019 –
 Désignation des membres
 de la Commission de Contrôle.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 16 novembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mmes Bonneau, Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pèlerin, Mmes Umnus, Besnerd, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mme Baas, Mme Thierry, M. Desrivères.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Strehaiano, Mme Dulas à M. Pèlerin, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Egrot à Mme Fayol Da Cunha, Mme Bérot à Mme Baas.

SECRETARE : M. Naudet.

EXPOSE DES MOTIFS

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a réformé les modalités de gestion des listes électorales, en instaurant, pour chaque commune, à compter du 1^{er} janvier 2019, la mise en place d'une commission de contrôle. De ce fait, la commission administrative de révision des listes électorales sera supprimée au 1^{er} janvier 2019.

La loi prévoit que cette commission de contrôle examine les recours administratifs déposés par les électeurs à la suite des décisions du Maire, de refus d'inscription ou de radiation prises à leur encontre. Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle se réunira entre le 2 et le 5 mai 2019 pour contrôler la liste électorale régulièrement constituée pour le scrutin des élections européennes du 26 mai 2019.

S'agissant de la composition de cette commission de contrôle, si 3 listes au moins sont représentées au Conseil Municipal, ce qui est le cas du Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 conseillers appartenant respectivement aux 2^{ème} et 3^{ème} listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, seront désignés, dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers volontaires pour remplir cette mission.

Conformément à l'article L.19 du Code Electoral, le Maire, les Maires-Adjointes titulaires d'une délégation et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas être membres de la commission.

Par courrier du 17 octobre dernier, M. le Préfet du Val d'Oise a demandé à la Commune de lui faire parvenir, au plus tard le 1^{er} décembre 2018, la liste des conseillers municipaux qui siégeront à la commission de contrôle, afin que les services préfectoraux procèdent à leur nomination, par arrêté, avant le 1^{er} janvier 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181122-DEL2018112205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2018
 Affichage : 30/11/2018

.../...

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 réformant les modalités de gestion des listes électorales, instaurant, pour chaque commune, à compter du 1^{er} janvier 2019, la mise en place d'une commission de contrôle,

VU les articles L.19 et R. 7 du Code Electoral,

VU le courrier de M. le Préfet du Val d'Oise, en date du 17 octobre 2018, demandant, pour le 1^{er} décembre 2018, la liste des conseillers municipaux volontaires, choisis dans l'ordre du tableau, qui siègeront à cette commission,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 15 novembre 2018,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APRES avoir interrogé, dans l'ordre du tableau, jusqu'à désignation du nombre d'élus requis pour chaque liste, les élus des listes « Soisy Avenir », « Soisy Pour Tous » et « Soisy Alternative et Solidaire », sur leur volonté de participer ou non aux travaux de cette commission,

1^{ère} liste – Liste « Soisy Avenir » : MM. Barnier, About, Dachez, Pèlerin refusent ; Mmes Umnus, Besnard, Fréret refusent ; M. Humeau refuse ; Mmes Brassat, Fayol Da Cunha refusent ; Mme Dulas absente ; M. Pillet accepte ; Mme Oziel accepte ; M. le Roux refuse ; M. Naudet accepte.

2^{ème} liste – Liste « Soisy Pour Tous » : M. Morot-Sir accepte.

3^{ème} liste – Liste « Soisy Alternative et Solidaire » : Mme Laurence Thierry accepte.

PROCEDE à la désignation, de 5 conseillers municipaux volontaires, dont 3 appartenant à la liste « Soisy Avenir », 1 appartenant à la liste « Soisy Pour Tous » et 1 appartenant à la liste « Soisy Alternative et Solidaire »,

1^{ère} liste – Liste « Soisy Avenir » (3 conseillers municipaux) : M. Pillet, Mme Oziel, M. Naudet

2^{ème} liste – Liste « Soisy Pour Tous » (1 conseiller municipal) : M. Morot-Sir

3^{ème} liste – Liste « Soisy Alternative et Solidaire » (1 conseiller municipal) : Mme Laurence Thierry

DIT que cette liste sera transmise au Préfet, au plus tard le 1^{er} décembre 2018, pour désignation par arrêté préfectoral des membres de la commission de contrôle.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

